

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE
Commune de ROMILLY SUR SEINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Date de la convocation : 03 juillet 2020

Date d'affichage : 17 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Eric VUILLEMIN, maire.

Présents : BAUDESSON CECILE, BEAUJEAN DOMINIQUE, BEAUJEAN JACQUES, BONNEFOI JEROME, BOUCHUT CHRISTOPHE, BOUTTE JEROME, CAMUSET EMILIE, CHEIKH FETHI, COUENON LAETITIA, DA MOTA ADAM, DAVID CORALIE, FARIA DAVID, GIBAUD OUMY, GROSSMANN GERALD, HOSDEZ JEAN-ALBERT, JUTAND-MORIN MARTINE, LEFEVRE MARTINE, LUCAS MARIE-THERESE, MATHIEU GILLES, PERROT FLORINDA, TAILLAND JEAN-MARIE, VERNET JEAN-PATRICK, VUILLEMIN ERIC, ZANY SOPHIE

Représentés : BENOIT JACQUES par BEAUJEAN DOMINIQUE, CONROUX SANDRINE par BAUDESSON CECILE, HAHN JEAN-PAUL par VUILLEMIN ERIC, MILLET CLARISSE par BOUCHUT CHRISTOPHE, RENAUT RICHARD par FARIA DAVID

Absents : DELIGNY VERONIQUE, HENEAX MELANIE, KEOMANY VANDHARA, MORIN ANNE-CECILE

Secrétaire : Madame LEFEVRE MARTINE

La séance est ouverte.

<p>20148 (DEL01) DESIGNATION DES SUPPLEANTS DES DELEGUES DE DROIT DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS</p>

LE CONSEIL MUNICIPAL, A PROCÉDE A L'ELECTION DES SUPPLEANTS DES DELEGUES DE DROIT DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS :

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

29 suffrages exprimés

23 bulletins pour la liste Romilly la force d'y croire,

4 bulletins pour la liste Ensemble pour Romilly,

2 bulletins pour la liste Retrouver Romilly

8 délégués suppléants pour la liste Romilly la force d'y croire,

1 délégué suppléant pour la liste Ensemble pour Romilly,

0 délégué suppléant pour la liste Retrouver Romilly

20149 (DEL02) COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL AU PROFIT DES ENTREPRISES DE TAILLE PETITE OU MOYENNE DES SECTEURS PARTICULIEREMENT AFFECTES PAR LA CRISE SANITAIRE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
24	24+5	29	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Charge le Maire, ou son représentant, de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h45.

Fait à ROMILLY SUR SEINE, les jours, mois et an susdits